

27 septembre 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Cette rentrée est la plus chargée que nous ayons connue en faits et alertes graves dans notre travail de représentant au CHSCT.

Nos pensées attristées vont tout d'abord à Christine Renon, cette directrice d'école maternelle de Pantin qui s'est donné la mort dans son école le week-end dernier après avoir écrit son épuisement, trois semaines après la rentrée. Nous tenons d'autant plus à lui rendre cet hommage que toutes les directrices et tous les directeurs d'école se reconnaissent dans la souffrance qu'elle a exprimée, et cela nécessite qu'on y apporte enfin une réponse. Dans ce contexte, la centaine d'alertes que vous avez reçues il y a un an sont autant de situations qui se sont probablement aggravées car les personnels ont subi l'usure due à cette maltraitance institutionnelle.

Dans notre département, les tensions et les souffrances accumulées, particulièrement dans le premier degré, ont eu des conséquences aussi extrêmement graves depuis la rentrée et ont nécessité la réunion d'une instance extraordinaire la semaine dernière. Les situations de certaines circonscriptions sont à ce point dégradées que nous pouvons craindre chaque jour qu'un personnel commette l'irréparable : on pourrait alors considérer que cela serait une faute inexcusable de l'employeur. Nous vous l'avons dit la semaine dernière, l'administration connaît ces situations depuis de nombreuses années. Les alertes et demandes de protection qui vous ont été adressées sont trop longtemps restées sans effet. Le motif de la visite CHSCT votée à l'unanimité en mars 2018 de la circonscription d'Istres est plus que jamais d'actualité.

Pour ce qui est de la situation d'Istres, nous avons accueilli favorablement les réponses que vous y avez apportées dans votre courrier du 18 septembre : la décision d'engager une enquête administrative et une enquête du CHSCT, qu'il nous faut aujourd'hui faire démarrer, la mise en place d'une cellule d'écoute. Si une cellule d'écoute était bien nécessaire après le geste dramatique de notre collègue, ses objectifs ont été brouillés par le fait que des personnels encadrants y ont été présents aux côtés de la psychologue clinicienne et du médecin de prévention, et dans laquelle la liberté de parole des personnels pourrait être

pointée comme un manque de loyauté hiérarchique. L'écoute des personnels, très nombreux, qui a eu lieu mercredi par l'administration aurait dû être réalisée il y a déjà longtemps lors de la visite de circonscription plusieurs fois demandée par la FSU. Cette visite aurait dû permettre la mise en place des mesures de prévention primaires indispensables à la protection de tous les personnels de la circonscription afin d'éviter d'en arriver là où nous en sommes. L'administration doit dès à présent se saisir de ces problématiques, partout où elles se présentent, et non se contenter d'agir uniquement en réparation de situations dégradées. Ainsi, sur Istres, comme sur Salon, l'extrême dégradation du climat scolaire fait que nous sommes contraints d'exiger la remise à plat de l'organisation de ces circonscriptions.

Monsieur le Directeur Académique, nous avons pris acte de ce que vous écrivez dans votre note de rentrée : *« Je veillerai à ce que vos droits soient pleinement respectés dans le cadre réglementaire existant et je veillerai à ce que vous puissiez exercer vos missions dans les meilleures conditions : bienveillance et écoute à tout personnel faisant l'objet de menaces, de plaintes ou violences dans l'exercice de ses fonctions »*. Votre responsabilité est aussi de protéger les personnels contre toute atteinte à leur santé physique ou morale. Nous vous recommandons d'agir avec la plus grande rigueur et d'utiliser les guides disponibles (vademecum RPS du MEN, guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique de la DAFP).

Soyez assurés de notre totale détermination à veiller à l'application des textes réglementaires en matière de protection des personnels (protection fonctionnelle, traitements des alertes DGI qui ne sont toujours pas conformes) et à vous faire assumer cette responsabilité. C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre en compte les alertes des représentant-es des personnels pour agir au plus vite et surtout avant d'en arriver à des situations irréversibles. Cela pourrait être à l'ordre du jour du GT "gestion de crise" que vous aviez dit réactiver l'année passée après la nomination d'un référent « climat scolaire » : nous l'attendons toujours. Et que dire des travaux du groupe de travail RPS 1er degré, toujours inachevés presque 4 ans après l'enquête, ce qui démontre la détermination de l'administration à faire évoluer les choses. Il est indispensable de réunir rapidement ces 2 GT, de même que nous demandons la présentation du registre DGI.

La situation des écoles de Marseille en termes de locaux sera abordée aujourd'hui et nous attendons d'avoir les résultats de l'enquête du rectorat sur ce sujet, qui nous a été promise. Un GT doit aussi être réactivé sur ce sujet, il devra également se préoccuper de la sécurité des

personnes en cas d'intrusion, notamment après l'agression d'un agent à l'école de la Pauline. Notre instance examinera en particulier les comptes-rendus de visites des écoles Chabanon et Cours Julien. Après la décision prise par la mairie de fermer l'école du Cours Julien pour toute l'année et d'y engager des travaux urgents sur la structure du bâtiment, nous sommes enclins à penser que le CHSCT et, à travers lui, l'Education Nationale, ont été trompés sur l'état réel des bâtiments lors de la visite. Cela mérite une adresse ferme à la Mairie de Marseille et un suivi attentif de la part de l'administration. A ce titre, nous demandons l'actualisation du registre de suivi des visites. La récente lettre du directeur de l'éducation de Marseille, annonçant des inspections de sécurité y compris par drones, conforte les personnels dans leurs interrogations quant à l'état réel des écoles. Le CHSCT ne peut que reprendre ces inquiétudes à son compte.

Au niveau du 2nd degré, nous sommes encore et toujours alertés par les personnels du collège Versailles, où les travaux de reconstruction sur site ont débuté malgré les avis du CHSCT. Les personnels qui alertent au titre de l'article 5-6 du décret 82-453 ont un *motif raisonnable de penser* que leur situation de travail présente un danger grave ou imminent pour leur vie ou leur santé. Ces situations doivent être prises en compte et une réponse complète doit être donnée à l'inquiétude des personnels. Notamment en ce qui concerne le traitement des déchets amiantés et de la pollution des sols. Nous demandons que tous les partenaires soient tenus informés à chaque étape d'avancement du chantier et que les dispositions relatives à la sécurité (incendie, PPMS) soient anticipées. L'exemple de protocole école/chantier de réhabilitation rédigé par le CHSCT 84 pourrait être adopté.

La réforme du lycée, pensée sans prendre en considération les changements sur les conditions de travail, a entraîné des répercussions non maîtrisées sur l'organisation du travail (perte du groupe classe, rôle du professeur principal, équipe pédagogique pléthorique, organisation des enseignements...). Nous resterons donc attentifs aux changements induits par la réforme sur le travail de l'ensemble des personnels.

L'ensemble des questions soulevées dans cette déclaration dans lesquelles les conditions de travail n'ont pas été suffisamment prises en compte, ne peut que renforcer notre détermination à agir au sein des CHSCT. Qu'en sera-t-il lorsqu'ils auront disparu ?

Enfin, nous demandons une fois encore à ce que la transparence des travaux du CHSCT 13 soit assurée par la publication des circulaires, flyers et avis sur le site public de la DSDEN 13.